



Halte au démantèlement des hôpitaux

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a pris connaissance des propositions de réforme qui découlent de la loi HPST. En théorie, ces réformes devaient mettre en conformité le fonctionnement de l'hôpital avec ses missions de service public, c'est-à-dire, garantir la qualité et la sécurité des soins.

En réalité, nous découvrons que ces propositions vont bien plus loin que la philosophie de cette loi qui n'est autre qu'un démantèlement du service public et de la nouvelle gouvernance.

Ces propositions constituent une attaque en règle vis-à-vis de l'hôpital public, de ses différents corps de métier et de ses instances. Les Praticiens Hospitaliers (PH) sont particulièrement visés. Pour preuve, il est prévu de supprimer certaines indemnités après seulement un mois de congé maladie ou après un mois de congé pris sur le CET, alors que ce dernier est le résultat d'un temps supplémentaire de travail réellement effectué. Nous avons noté également la suppression de la formation médicale continue et bien plus grave encore, la couverture maladie passera de 3 à 2 mois. En cas de suspension d'activité d'un PH, quelle qu'en soit la raison, son retour ne se fera plus au sein de son hôpital mais niveau du territoire de santé. La procédure de mise en recherche d'affectation est un moyen de licenciement déguisé, elle est largement réamorcée, mais cette fois-ci sur la demande du chef d'établissement tout puissant. Certaines directions ont anticipé pour exercer des pressions sur les PH. Tout ceci augure de jours pénibles à venir pour les PH et l'hôpital public.

On nous a fait croire que la loi HPST allait créer les conditions juridiques pour établir des passerelles entre le secteur public et le secteur privé pour les PH. Hélas non, car les PH seront désormais soumis à une clause de non concurrence, avec interdiction à ceux nommés depuis 5 ans d'exercer en secteur libéral pendant une période de 2 ans. Les PH sont pris au piège d'un hôpital qui désormais veut des praticiens rentables et constamment en position de précarité et bien sûr, sans aucun avantage du secteur libéral (décider de son temps de travail, souplesse, rémunération au mérite, etc.).

Dans un avenir proche, les hôpitaux qui ne publieront pas leurs indices qualité se verront sanctionnés financièrement. La FPS se demande comment l'hôpital pourra mettre en place des performances de qualité et de sécurité de soins, alors que ses moyens sont en constante compression. A titre d'exemple, existe-t-il un seul établissement de santé qui dispose de tous les moyens pour prétendre à une sécurisation absolue de toutes les étapes de son circuit du médicament ?

La FPS a pris acte de la volonté délibérée d'affaiblir la représentativité médicale par une réduction des pouvoirs de la CME à une instance « alibi ». Instance avec un président qui désormais, ne sera là que pour donner un avis purement consultatif dont on pourra largement se passer. On peut d'ores et déjà imaginer ce qui va se passer dans de nombreux établissements. La nouvelle gouvernance prévoit la suppression de l'affirmation juridique des chefs de service, cet acte constitue ni plus ni moins, un putsch contre les fondamentaux hospitaliers. Dans l'esprit de nos concitoyens, chaque soin hospitalier reçu, est intimement lié à un service hospitalier, lequel service hospitalier est lui-même rattaché à un homme ou une femme Chef de service.

La FPS réclame donc de vraies négociations à la fois pour un exercice hospitalier attractif, serein et valorisé, mais également, pour s'engager dans une authentique politique d'objectifs et de moyens, afin de créer les conditions nécessaires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, accompagnées d'une maîtrise des dépenses de santé hospitalières. Nous n'avons pas le droit de léguer à nos enfants une dette, qui a résulté d'une gestion purement comptable de la santé. Quand la croissance économique est au rendez-vous, les dépenses de santé y contribuent également, alors veut-on réellement maîtriser ces dépenses de santé ?

La réputation et le rayonnement de notre système hospitalier dans le monde ne sont plus à démontrer, cette excellence est le fruit d'un travail de plusieurs générations dévouées. Le maintien et l'amélioration de cette réputation sont un combat permanent des personnels hospitaliers, que les pouvoirs publics doivent accompagner. La FPS insistera et le redira à chaque fois que l'occasion lui sera offerte. Aucune réforme hospitalière ne peut réussir sans un véritable état des lieux. Une réforme hospitalière doit avoir comme objectif la mise en place des actions d'amélioration sur des axes perfectibles mais définis par et avec les personnels concernés, car toute réforme par la plume finira dans les poubelles de l'histoire.

Conseil d'Administration